

16 AVR. 2019

Délibération n° 43



AR PREFECTURE

046-200023737-20190328-43_28_03_2019-DE
Reçu le 09/04/2019

Séance du 28 mars 2019 à 19 heures

Le vingt-huit mars deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune du Montat, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (44)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors) Mme LENEVEU Héléne (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. PEYRUS Guy (Cieurac), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels),

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

M. TREIL Jean (Douelle), M. REDOULES Matthieu (Espère), M. CORMANE Jean-Pierre (Lamagdelaine),

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (24)

Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme BOUX Catherine (Cahors - procuration donnée à M. MUNTE), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors - procuration donnée à M. COLIN), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors - procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies - procuration donnée à M. TILLOU), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille).

Procurations : 6

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20190328-43_28_03_2019-DE
Reçu le 09/04/2019

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Directions des Bâtiments et Sports

Objet : Programme d'éclairage public - Délégation de maîtrise d'ouvrage et participation financière pour l'éclairage de l'espace sportif communautaire de Pradines

A été adopté à l'unanimité

Affiché au
GRAND CAHORS le :

Délibération n° 43 16 AVR. 2019



AR PREFECTURE

046-200023737-20190328-43_28_03_2019-DE
Regu le 09/04/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 28 mars 2019

Rapporteur : Alain SAN JUAN

Directions des Bâtiments et Sports

Objet : Programme d'éclairage public - Délégation de maîtrise d'ouvrage et participation financière pour l'éclairage de l'espace sportif communautaire de Pradines

Mesdames, Messieurs,

La ville de Pradines, membre du Grand Cahors, a engagé un programme de réfection de son éclairage public. Dans ce cadre, elle a recensé et intégré dans son programme, la remise aux normes de 20 points lumineux de la compétence du Grand Cahors pour l'espace sportif communautaire de Pradines.

Cette remise aux normes de l'éclairage de l'espace sportif communautaire de Pradines permettra d'améliorer le confort de circulation et l'esthétique par un éclairage de qualité et sécurisant.

Nous avons ainsi inscrit dans notre programme d'investissement 2019 la dépose et la pose de ces 20 candélabres afin que la ville de Pradines puisse en effectuer le remplacement.

En effet, cette opération ne peut pas être scindée pour des contraintes techniques de réalisation des travaux et il convient de confier la délégation de maîtrise d'ouvrage par voie de convention à la ville de Pradines (en pièce jointe).

Le Grand Cahors participera donc au financement de cette opération à hauteur du coût de remplacement des candélabres précités qui assurent l'éclairage d'équipements d'intérêt communautaire. La charge financière des travaux de rénovation incombant au Grand Cahors a été arrêtée à la somme de 10 812 € HT, soit 12 974 € TTC par délibération de la ville de Pradines en date du 3 octobre 2018.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de participation financière du Grand Cahors aux travaux d'éclairage de l'espace sportif de Pradines dans les conditions susvisées ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;

Affiché au
GRAND CAHORS le :
16 AVR. 2019

AR PREFECTURE
046-200023737-20190328-43_28_03_2019-DE
Recu le 09/04/2019

- c- De dire que le montant de la participation du Grand Cahors est inscrit au budget primitif 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE